

PREFECTURE DE VAUCLUSE

Direction départementale
de la jeunesse et des sports de Vaucluse
Service réglementation

ARRETE n° 2004-01 du 26/01/2004

LE PREFET DE VAUCLUSE
Chevalier de la légion d'honneur

VU le décret du 22 avril 2002 modifiant l'ordonnance du 2 octobre 1943 (article 8), modifiée, relative aux statuts des groupements de Jeunesse en ce qui concerne l'agrément des associations à caractère départemental ou local,

VU l'instruction ministérielle n° 85-16/B du 24 janvier 1985,

VU l'avis du directeur départemental de la jeunesse et des sports,

VU l'arrêté n° 2421 du 06 septembre 1999 portant délégation de signature à Monsieur Alain SAUREL, directeur départemental de la jeunesse et des sports de Vaucluse.

Après étude et avis de la commission d'agrément du Conseil départemental de la Jeunesse et de l'Education populaire,

A R R E T E

Article 1 :

Est agréée l'association ci-après :

- **L'association dénommée :** **LOLY CIRCUS**
Siège social : **Leï Asteben**
84120 BEAUMONT DE PERTUIS

Objet L'association a pour objet de promouvoir l'art et le spectacle par l'organisation d'ateliers artistiques, éducatifs et de loisirs ; par la création et la diffusion de spectacles et aussi l'organisation de rencontres et échanges.

N° D'AGREMENT : **84-2004-05-JEP**

Article 2 :